

MODUL R.
DE NOUVELLES ECOLES EN
FÉDÉRATION WALLONIE – BRUXELLES

Licence Creative Commons Conditions d'utilisation

10/06/2025

Les concédants donnent l'autorisation pour l'utilisation du dispositif MODUL R en libre accès (« open source »), selon les conditions de la licence Creative Commons portant la mention « CC BY-SA » :

1. Concédants

Les titulaires des droits de propriété intellectuelle sur le dispositif MODUL R, ci-après les concédants, sont :

- le consortium, composé de : MATADOR, KIS Studio, l'UCLouvain et Stabilame ;
- la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2. Objet

Il faut entendre par dispositif MODUL R :

Un système modulaire de construction préfabriquée en bois durable et hautement qualitatif, tant sur le plan environnemental qu'architectural. Il a été développé à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) par un consortium auteur de projet-université-entreprise et ciblé sur une réponse optimale à la construction de lieux d'enseignement fondamental (maternel et primaire). Sa conception s'appuie sur un projet pilote (reconstruction d'une école à La Louvière) tandis que sa reproductibilité repose sur un vade-mecum mis à disposition de tiers et contenant toutes les informations théoriques et techniques nécessaires à la conception et à la mise en adjudication de nouveaux projets d'infrastructure basés sur ce modèle MODUL R.

3. Licence

Par cette licence CC-BY-SA :

N'importe quelle personne (aussi appelée « utilisateur ») est autorisée à :

- utiliser le dispositif MODUL R, soit le copier, le distribuer, sur n'importe quel support ou format, à des fins commerciales ou non
- et adapter le dispositif MODUL R, soit le transformer ou le développer, ou élaborer à partir de ce dispositif n'importe quel autre dispositif, à des fins commerciales ou non

On entend par partage ou adaptation à des fins commerciales, le fait que l'utilisateur pourra décider de vendre ou céder à des fins commerciales les biens réalisés via ce dispositif MODUL R ou les projets réalisés via le dispositif MODUL R réadapté. Par contre, il ne pourra pas commercialiser le dispositif en lui-même, ni le dispositif ré-adapté, et ne pourra le partager qu'à titre gratuit. L'utilisateur n'est pas autorisé à appliquer des conditions juridiques, des mesures technologiques ou des restrictions complémentaires qui empêcheraient légalement d'autres personnes de faire tout ce que la présente licence permet. En outre, les modifications qu'un utilisateur apportera au dispositif MODUL R devront être partagées de la même manière et par conséquent, seront mises sous « Creative Common » par ce dernier et s'accompagner de la mention CC-BY-SA.

Par ces dispositions précitées, les concédants ne renoncent pas à leurs droits de propriété intellectuelle mais renoncent au contrôle du respect de ceux-ci. Tant que les termes de cette licence sont respectés, les concédants s'engagent à ne pas révoquer ces droits et libertés accordés sur le dispositif MODUL R mis en Creative Commons.

4. Communication

Dans toute communication de ce dispositif, ou du dispositif adapté qui sera effectuée, il conviendra de :

- fournir un lien vers la présente licence et mentionner le nom de l'auteur du dispositif qui dispose du droit de paternité (soit « Matador / Kis studio/ UCLouvain / Stabilame / Greisch/Détang/Daidalos Peutz/Coast design ») ainsi que celui de l'ensemble des co-titulaires des droits de propriété intellectuelle (Fédération Wallonie-Bruxelles et Consortium Matador / Kis Studio /UCL/Stabilame) de ce dispositif Modul R (en précisant qui est auteur du dispositif et qui sont les co-titulaires des droits de propriété intellectuelle)
- indiquer si des modifications ont été apportées par l'utilisateur (pas d'une manière qui suggère que le concédant approuve ou approuve l'utilisation telle qu'effectuée par l'utilisateur)

5. Responsabilité

Les utilisateurs de ce système MODUL R sont seuls responsables de l'utilisation qu'ils font de celui-ci dans le cadre de leurs projets. Les titulaires des droits de propriété intellectuelle dont mention ci-avant sont déchargés de toute responsabilité résultant des conditions d'utilisation du dispositif MODUL R par tout utilisateur. Faire appel au système MODUL R n'exempte en rien les porteurs d'un projet d'infrastructures, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvres, de leurs responsabilités légales et pénales. Celles-ci demeurent pleines et entières et ni la FW-B ni les membres du consortium ne peuvent être tenus pour responsables.

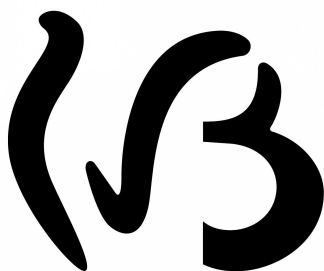
6. Réputation

Nonobstant leur qualité d'auteur du dispositif MODUL R, il est expressément convenu que Matador / Kis studio/ UCLouvain / Stabilame / Greisch/Détang/Daidalos Peutz/Coast design ne pourront, en aucun cas, être tenus responsables des prestations (conceptions, réalisations, constructions, adaptations ou utilisations futures du dispositif MODUL R) accomplies par des tiers, confrères ou acteurs du secteur, indépendamment de la qualité de leur exécution. La présente clause vise notamment à exclure toute atteinte à la réputation des auteurs résultant d'une association implicite ou erronée à des projets de mauvaise qualité réalisés à partir du dispositif MODUL R.

Les parties reconnaissent que la diffusion sous licence Creative Commons implique la possibilité d'interprétations diverses du dispositif par des tiers, sur lesquelles les auteurs ne peuvent exercer aucun contrôle. Par conséquent, toute confusion éventuelle avec le travail, le savoir-faire ou les standards de qualité des auteurs sera réputée sans fondement.

Plus d'informations : www.cellule.archi // cellule.archi@cfwb.be

cellule.
archi,



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT